

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 17 décembre 2018, à 19 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Benoit est absent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du règlement numéro 839-18 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019.
2. Adoption du règlement numéro 840-18 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la Municipalité.
3. Adoption du règlement numéro 838-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.
4. Réfection du pavage des rangs Casimir, Séraphine et les rues des Cèdres et des Pins – décompte progressif numéro 3 et libération de la retenue
5. Programmation – Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);
6. Paiement des heures accumulées aux travaux publics
7. Adoption des comptes à payer
8. Période de questions
9. Levée de la séance.

RÉSOLUTION 12-260-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 839-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 839-18 décrétant les taux de taxes, tarifs et compensations et les conditions de perception de la Municipalité d'Ange-Gardien pour l'exercice financier 2019.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-261-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 840-18 CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES RENDUS ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le règlement numéro 840.18 concernant la tarification des biens, services rendus et activités de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-262-18

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-18 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter le règlement numéro 838-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-263-18

RÉFECTION DU PAVAGE DES RANGS CASIMIR, SÉRAPHINE ET LES RUES DES CÈDRES ET DES PINS – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 3 ET LIBÉRATION DE LA RETENUE

Suite au dépôt du rapport de la compagnie Tetra Tech QI inc., du 25 octobre dernier, pour la réfection du pavage des rangs Casimir, Séraphine, St-Charles et les rues des Cèdres et des Pins, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 de 36 157,80 \$, taxes incluses à Sintra inc. (Montérégie – Rive-Sud).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-264-18
PROGRAMME TECQ 2014-2018

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Rhél Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité s'engage :

- À respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- À être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- À atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- À informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-265-18
PAIEMENT DES HEURES ACCUMULÉES

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement d'heures accumulées, à M. Jean-Pierre Racicot, chargé des travaux publics, à M. Stéphane Déragon, adjoint aux travaux publics, ainsi qu'à M. Patrice Maynard, préposé à l'entretien, telles les recommandations de Mme Brigitte Vachon, directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-266-18
LISTE DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Déboursés directs	25 000,00 \$
▪ Fournisseurs :	10 764,70 \$

Adoption à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-267-18
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire